Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260518-DELIB2026_043-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
11 mai 2026

2026 – 043 : Hameau léger - Choix des entreprises

l'an deux mille vingt six
le dix-huit mai
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS.
Absents excusés: Catherine LAMIDON a donné pouvoir à Eric PRIGENT

Secrétaire de séance : Hélène WAHIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un appel public à la concurrence a été lancé pour la viabilisation de trois lots libres sur la parcelle « Section B-1552 » et d'un hameau léger sur les parcelles « Section B-52-66 ». L'ouverture des plis a été faite le 17 avril dernier et l'analyse a été réalisée avec l'aide de Jean Marie Olivier du SIECE.

Quatre entreprises ont répondu et leurs offres sont les suivantes :

Offres – Lot 1 : Voirie et gestion des eaux pluviales (Estimatif SIECE : 75 654,25 € HT, soit 90 785,10 € TTC)

EURL LEPAGE : 63 685,00 € HT soit 76 422,00 € TTC
PORZAY TP : 63 655,25 € HT soit 76 386,30 € TTC

Offres – Lot 2 : Eaux usées et eau potable (Estimatif SIECE : 62 190,20 € HT, soit 74 628,24 € TTC)

EURL LEPAGE : 46 566,40 € HT soit 55 879,68 € TTC

Offres – Lot 3 : Aménagement paysager (Estimatif SIECE : 11 121,20 € HT, soit 13 345,44 € TTC)

SAS TERRI TERRA : 9 834,23 € HT soit 11 801,08 € TTC
JO SIMON : 7 760,60 € HT soit 9 312,72 € TTC

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 04 mai 2026 a décidé de retenir les propositions des entreprises suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260518-DELIB2026_043-DE

- Décide de réaliser les travaux de viabilisation de trois lots libres sur la parcelle « Section B-1552 » et d'un hameau léger sur les parcelles « Section B-52-66 ».
- Décide de retenir l'entreprise EURL LEPAGE pour un montant de 63 685,00 € HT soit 76 422,00 € TTC pour le lot 1.
- Décide de retenir l'entreprise EURL LEPAGE pour un montant de 46 566,40 € HT soit 55 879,68 € TTC pour le lot 2.
- Décide de retenir l'entreprise JO SIMON pour un montant de 7 760,60 € HT soit 9 312,72 € TTC pour le lot 3
- Autorise le Maire à signer les actes d'engagement et les pièces du marché.

Le Maire
Eric PRIGENT

La secrétaire de séance
Hélène WAHIS